



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médaille d'honneur du travail

Question écrite n° 26396

Texte de la question

M. Bernard Perrut demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité s'il ne lui paraît pas légitime de modifier les conditions d'attribution de la médaille du travail en fonction de la situation du marché du travail, et notamment de la mobilité qui oblige souvent les salariés à multiplier le nombre des employeurs. Il lui demande si elle trouve normal aujourd'hui qu'un salarié ne puisse obtenir cette distinction lorsqu'il a connu plus de quatre employeurs.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26396

Rubrique : Décorations, insignes et emblèmes

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 1999, page 1346

Question retirée le : 31 mai 1999 (Retrait pour cause de question identique)